



Paris, le 16 avril 2018

M. Patrick JEANTET
Président de l'EPIC SNCF Réseau
15/17 rue Jean-Philippe Rameau
93210 SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président,

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate le 06 Avril 2018.

A l'issue de la réunion de conciliation qui s'est tenue le 09 Avril 2018 dans le cadre de cette DCI, nous faisons le constat que des points de désaccord subsistent.

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT réitèrent leur exigence d'avoir de la part de la Direction EPIC SNCF Réseau de véritables négociations sur les sujets suivants :

- Politique de recrutements ambitieuse d'un minimum de 1500 agents au statut afin de pouvoir réaliser les travaux de maintenance et de régénération des infrastructures en interne ;
- Recrutement de 390 agents au statut sur les métiers de la circulation pour réaliser dans des conditions optimales l'offre de transport ferroviaire ;
- Recrutement d'ingénieurs, de cadres et de techniciens pour une politique de l'innovation et de la recherche volontariste.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFDT vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du Dimanche 22 Avril 2018 à 20h00 jusqu'au Mercredi 25 Avril 2018 à 7h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés de l'EPIC SNCF Réseau ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN

UNSA

Roger DILLENSEGER

CFDT

Thomas CAVEL